



FRANCK MONTAUGÉ

SENATEUR DU GERS

VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Pour un projet national de service public de la santé psychiatrique

Malgré le très fort engagement des personnels de santé spécialisée - qu'il faut souligner - et le manque patent de moyens, une situation préoccupante (si ce n'est alarmante) justifie de faire immédiatement de la santé mentale une grande cause nationale.

Lors de la séance de questions au Gouvernement du mercredi 16 novembre 2022, ma collègue de groupe Annie Le Houérou a posé le contexte et les enjeux de la politique de santé psychiatrique nationale ([Voir la vidéo](#)).

D'autre part, la Fondation Jean Jaurès éditait en mai 2022 [le rapport du psychiatre et praticien hospitalier Boris Nicolle](#) (préfacé par l'ancien directeur d'Agence Régionale de Santé Michel Laforcade) dont les recommandations sont exposées ci-dessous.

Je reprends à mon compte ces orientations et **j'en appelle d'urgence à un grand débat public** permettant de déboucher sur **une loi de financement et de programmation de la santé et de la prévention psychiatrique**.

Recommandations du rapport du docteur Boris Nicolle :

1. Faire de la participation des usagers dans le système de santé un axe transversal des futures mesures, à toutes les échelles.
2. Élaborer une loi-cadre sur la santé mentale, préalablement à une réforme de la psychiatrie.
3. Se doter d'une Agence nationale pour la recherche, l'innovation et l'évaluation de la santé mentale.
4. Se donner les moyens d'une réforme ambitieuse de la psychiatrie.
5. Permettre à l'école d'assumer sa fonction de promotion de la santé mentale.
6. Repensez les liens entre psychiatrie et Justice.
7. Acter le changement de paradigme en psychiatrie :
 - Redéfinition des pratiques autour de la notion d'établissement,
 - Se donner l'objectif politique de la disparition de l'isolement et de la contention,
 - Faire du lieu de vie des personnes le centre de gravité de la prise en charge en s'appuyant sur « l'aller vers »,
 - Revoir la place et les missions de l'hôpital dans le parcours de soins.
8. Promouvoir des soins pertinents.
9. Proposer une offre de soins lisible et graduée.
10. Répondre dès aujourd'hui aux enjeux les plus urgents de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

11. Penser les nouvelles fonctions et les nouveaux métiers :
 - Prioriser la coordination des parcours, la gestion des partenariats,
 - Inclure les nouveaux métiers pair-aidants et infirmiers en pratique avancée.
12. Travailler sur le rôle des psychiatres et sur l'attractivité de la profession.
13. Réhabiliter le métier d'infirmier en psychiatrie.
14. Penser la place du psychologue dans le parcours de santé :
 - Accès direct au psychologue pour des troubles légers à modérés,
 - Rembourser les psychothérapies spécifiques dans le cadre d'un parcours de soins coordonné pour les troubles sévères.
15. Faire un effort financier pour la recherche à la hauteur de l'enjeu, en favorisant les modes de financement pérennes.
16. Revoir en profondeur l'organisation territoriale de la psychiatrie.